



## AVENIR PROTECTION 90

L'objectif de gestion du FCPE Avenir Protection 90 est double : - Assurer une protection partielle permanente du capital à hauteur de 90% de la Plus Haute Valeur Liquidative du FCPE depuis sa création (quelle que soit la catégorie de part) - Offrir une participation partielle contrôlée en volatilité à l'évolution potentielle d'Actifs Risqués composés d'un panier d'Organismes de Placement Collectif (" OPC ") révisable en continu par la Société de gestion (plus loin " Panier d'actifs risqués ").

### FCPE N°3780

#### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d' €) :	15.28
Valeur liquidative en € :	95.427
Valeur liquidative protégée en € :	92.608

#### DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(2)

3 ans au moins

#### INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



#### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(1)

Aucun

#### CARACTÉRISTIQUES

Date d'agrément	01/12/2020
Devise du fonds	EUR
Type de fonds	FCPE
Valorisation	Quotidienne
Dépositaire	CACEIS Bank
Société de gestion	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

#### PRINCIPAUX RISQUES(3):

Risque de perte en capital / actions / lié aux sociétés de petites et moyennes capitalisations / inflation / taux / change / gestion discrétionnaire / contrepartie / crédit / pays émergents / volatilité / lié à l'utilisation d'instruments dérivés financiers / lié aux acquisitions et aux cession temporaires de titres, aux contrats d'échange de rendement global (« Total Return Swap » ou TRS) et à la gestion des garanties financières / passage à une gestion prudente du FCPE / durabilité

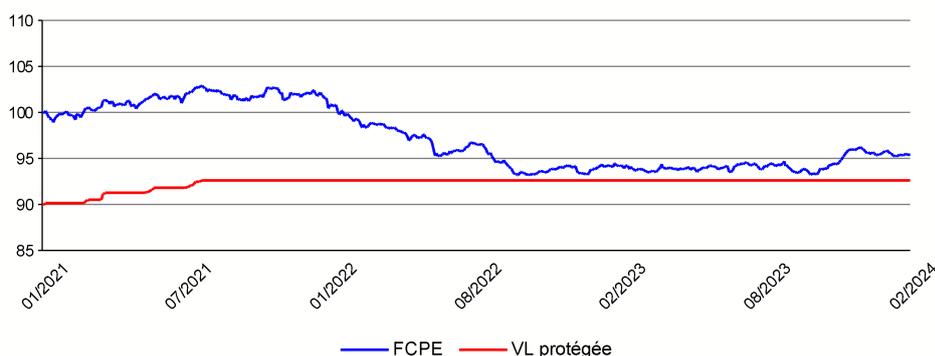
FRAIS COURANTS: 1.67%

### PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	Création
Depuis le	31/01/2024	29/12/2023	28/02/2023	26/02/2021	5 ans	15/01/2021
Performance du FCPE	-0.47%	-0.63%	1.74%	-3.81%	-	-4.57%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	-1.29%	-	-1.49%
Volatilité du FCPE	NS	NS	2.08%	2.55%	-	2.57%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

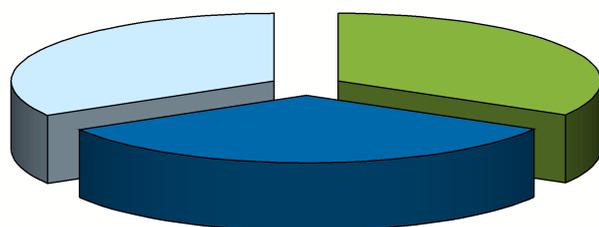
### ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100 au 15/01/2021)



### PERFORMANCES CALENDRAIRES

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Performance du FCPE	2.97%	-8.59%								
Performance de l'indicateur de référence	0.00%	0.00%								
Écart de performance	2.97%	-8.59%								

### COMPOSITION DU PANIER D'ACTIFS RISQUÉS (en %)



■ FCP Natixis Diversified Solution 33.34% ■ SICAV DNCA Invest Eurose 33.19%  
■ FCP Vega Euro Rendement 33.47%

### EXPOSITION PAR TYPE D'ACTIFS (en %)

	Répartition*	Dérivés	Exposition**
Obligations	100.70%	0.00%	100.70%
Divers	- 4.91%	0.00%	- 4.91%
Monétaires & Liquidités	4.21%	0.00%	4.21%
	100.00%	0.00%	100.00%

\* En % de l'actif net \*\* Y compris les positions en dérivés

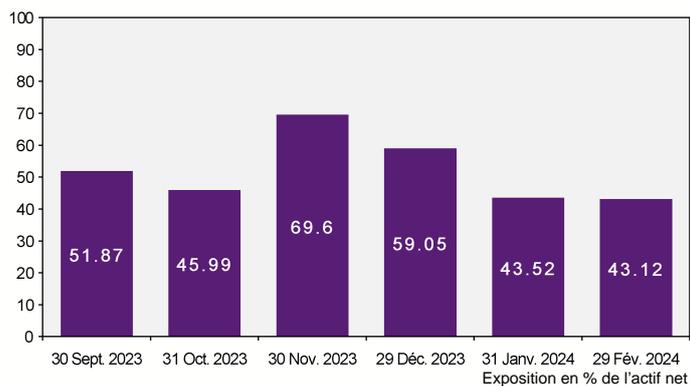
(1) Voir glossaire en dernière page

(2) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs

(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds



## EVOLUTION DU PANIER D'ACTIFS RISQUÉS (EN %)



## PRINCIPALES LIGNES DU PANIER D'ACTIFS RISQUES

FR0012006971	FCP Vega Euro Rendement	33.47%
FR0007480389	FCP Natixis Diversified Solution	33.34%
LU0284394151	SICAV DNCA Invest Eurose	33.19%
<b>TOTAL</b>		<b>100.00%</b>

## COMMENTAIRE DE GESTION

Dès le début du mois, les chiffres de créations d'emplois et de progression des salaires aux Etats-Unis en janvier ont donné l'image d'un marché du travail qui demeure plus dynamique que prévu par les économistes. Les indicateurs avancés de l'ISM ont également surpris à la hausse en suggérant une stabilisation de l'activité au sein du secteur manufacturier et une possible réaccélération dans les services.

Par ailleurs, l'inflation américaine, bien qu'en repli face à décembre, est aussi ressortie quelque peu au-dessus des attentes.

Dans sa communication du 31 janvier, la Réserve Fédérale avait confirmé l'inflexion à venir de sa politique en précisant toutefois qu'il n'y avait pas d'urgence à abaisser les taux directeurs. La banque centrale de Washington avait rappelé qu'elle n'engagerait la détente monétaire que lorsqu'elle aurait acquis la conviction que l'indice des prix à la consommation convergeait bien vers son objectif de long terme.

Dans ces conditions, les anticipations de première baisse du taux des Fed Funds reflétées par les marchés obligataires ont de nouveau été décalées, de mai à juin, voire juillet. Par ailleurs, sur le marché des emprunts d'états à 10 ans, les taux de rendement se sont tendus. Le rendement du T-Note est remonté à 4,25%, en hausse de 34 points de base sur le mois. Les rendements des dettes souveraines de la zone euro ont évolué dans le sillage de l'obligation de référence américaine. Au 29 février, le rendement du Bund allemand a atteint 2,41% (+0,25%) et celui de l'OAT française 2,89% (+0,22%). L'écart de rendement entre l'Italie et l'Allemagne s'est resserré de 13 points à 143 points de base.

L'indice Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans, de maturité plus courte et moins sensible, s'est replié de 1,06%. Les composantes Souverains et Entreprises de cet indice ont reculé de, respectivement, 1,18% et 0,90%.

Les marchés d'actions se sont de nouveau appréciés, soutenus par des publications de résultats meilleures qu'attendu de grandes valeurs américaines et européennes du secteur technologique, par des perspectives d'atterrissage en douceur de l'économie américaine et par des anticipations de détente monétaire de part et d'autre de l'Atlantique au 2ème semestre. Exprimés en euro, les indices MSCI des grands marchés d'actions développés et émergents ont évolué comme suit : Europe +1,94% (dont zone euro +3,32% et Europe hors zone euro +0,50%) et Monde, émergents inclus, hors Europe +5,19% (dont Etats-Unis +5,72%, Japon +3,39% et Emergents +5,16%).

L'ESTR Capitalisé, indice de référence du marché monétaire, a progressé de +0,32% sur le mois, portant sa hausse à +0,67% depuis début d'année.



## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DIC.

### INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE

Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

### RÈGLEMENT EUROPÉEN SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION)

- Article 8 : produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux. Même si ces produits n'ont pas d'objectif d'investissement durable, ils peuvent investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

- Article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable.

- Article 6 : produits qui ne rentrent pas dans la catégorie Article 8 ou Article 9. Ces produits ne visent pas à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, ou à avoir l'investissement durable comme objectif. Ces produits peuvent toujours intégrer des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), bien que non jugées significatives ou contraignantes, via des approches d'exclusion ou une analyse dédiée dans le cadre de l'évaluation des risques.

### DÉRIVÉS

Instruments financiers dont les prix dépendent de celui d'autres instruments (une action, une obligation, etc.) que les professionnels appellent le « sous-jacent ».

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### PANIER D'ACTIFS RISQUÉS

Le fonds est exposé par le biais d'une opération d'échange à la performance d'un panier composé d'actifs financiers. Ces actifs financiers sont principalement des OPC obligataires des zones euro, européennes et internationales, des OPC actions des zones euro, européennes, internationales et des OPC mixtes et/ou investis en produits de taux. La composition du panier d'actifs risqués est déterminée de façon discrétionnaire par un comité d'allocation de la Société de Gestion.

### VALEUR LIQUIDATIVE PROTÉGÉE

Elle est égale à 90% de la plus haute valeur liquidative publiée depuis la création du fonds (quelle que soit la catégorie de part).

### Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clés » (DIC) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.